



CHSCT SEANCE DU 31 MARS 2015

Représentants de l'administration:

M. DEFAYS, M. PAILLET, M. GARBUNOW

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. TEUILLIERAS (T), M. HINDERSCHID (T), Mme DENAUX (S)

CGT-FO : Mme BENECH (T), M. BASTIEN (T)

SOLIDAIRES : M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (S)

M. ESPINAT, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

Mme MAILLOT, Médecin de Prévention

Mme FERELLEC, secrétaire animatrice

Mme JBIRANE, assistante de prévention

Mme ANGLADE, référante assistante de prévention

M. DEFAYS ouvre la séance.

I – Présentation du règlement intérieur du CHSCT du Cantal

M. ESPINAT nous indique que le règlement intérieur du CHSCT du Cantal est à l'identique du règlement national, toutes modifications devraient être transmises pour examen et, éventuellement, validation au niveau national. Il faudra se prononcer de nouveau, l'année prochaine, après sa réécriture qui aura pour but d'intégrer l'arrêté du 27 octobre 2014 élargissant les possibilités d'autorisation d'absence des représentants syndicaux, membres du CHSCT, pour faire des visites de sites.

M. HINDERSCHID (CGT) demande si ces dispositions de 2014 sont applicables immédiatement bien qu'elles ne figurent pas dans le règlement intérieur.

M. ESPINAT précise, qu'à sa connaissance, elles sont d'ors et déjà appliquées sans difficulté dans d'autres départements.

Ce règlement est adopté à l'unanimité des membres.

II – Election du nouveau secrétaire du CHSCT

M. GRIFFAULT (solidaires), seul candidat est élu à l'unanimité.

III – Approbation du procès verbal de la réunion du 14 octobre 2014

Sans observations particulières, le procès verbal de la réunion du 14 octobre 2014 est adopté, seul M. HINDERSCHID s'abstient, considérant ne pouvoir s'exprimer puisqu'il n'était pas membre de l'instance à cette époque.

IV – Installation des services rue de Firminy

M. DEFAYS estime que le déménagement s'est bien passé. Il remercie aussi bien les chefs de structures, les agents, l'équipe de direction et les membres du CHS. À ce jour, le bâtiment Q est totalement libéré. Il espère qu'aucun appel d'offres ne sera infructueux, ce qui permettrait un début des travaux d'ici 3 mois, pour une durée de 15 mois. La DDT communiquera régulièrement sur l'avancement des travaux, des photos des locaux seront publiées et des visites seront organisées. Les agents seront consultés sur le choix des couleurs de leur bureau.

M. HINDERSCHID (CGT) indique que les représentants CGT, membres du CHS, ont effectué une visite des locaux dans le cadre de la préparation de ce CHS.

Le sentiment général est globalement positif, tant du point de vue de l'installation que du déménagement. Les collègues rencontrés ont souligné particulièrement l'efficacité des agents de la DISI. Pour autant, sans chercher à mettre en défaut qui que ce soit, ils ont relevé quelques pistes d'amélioration.

– en cas d'évacuation les points de rassemblement ne sont pas encore définis et donc non signalés sur les plans.

M. ESPINAT précise qu'une réunion a eu lieu avec les membres de la direction ce matin même pour les définir.

– de nombreux fils électriques et informatiques courent à même le sol entraînant des risques de chutes.

M. GARBUNOW précise que le problème est connu, l'installation de goulottes est prévue.

– les luminaires existants, une fois mis sous tension, produisent un bruit gênant.

M. PAILLET indique que certains néons ont été remplacés, un nouvel état des lieux sera fait, il semblerait que ce désagrément disparaîtrait après un certain temps de chauffe.

– la ré-installation du gestionnaire de file d'attente est souhaitée ardemment compte tenu de l'éloignement de certains bureaux par rapport à l'accueil.

M. PAILLET signale que la ré-installation par la société RESINTEL est en phase de tests.

– les extincteurs sembleraient ne pas avoir été vérifiés depuis 2013.

M. GARBUNOW reconnaît que la vérification du site n'était pas à jour, ceux du bâtiment Q y ont été rapatriés, un nouvel état des lieux sera fait.

– les robinets à bouton poussoirs seraient à remplacer ou à régler, le temps d'écoulement étant très court.

– la ré-installation de la fontaine à eau est vivement souhaitée.

M. PAILLET précise que c'est prévu, il est en recherche d'un endroit opportun.

– la pièce à destination de salle de réunion mérite d'être revue (peintures, chauffage, infiltrations)

M. PAILLET répond que le problème des infiltrations est résolu, des travaux de peinture seront réalisés.

– l'ordinateur du box de réception du SIE, à l'usage des agents, demande à être remplacé.

M. PAILLET envisageait de remplacer l'ordinateur à destination des usagers, il fera procéder au remplacement de celui-ci aussi.

– le chauffage du local « détente » est insuffisant, compte tenu de sa situation dans un local annexe, l'installation d'un téléphone y est souhaitée afin d'être prévenu en cas de personnes à réceptionner.

M. PAILLET rappelle que ce local est uniquement un point de restauration, des « points-café » existent dans le bâtiment principal.

– les ordinateurs des cellules d'accueil ne sont plus équipés du système d'alerte en cas d'incivilité en cours de réception.

M. PAILLET répond que c'est la conséquence de l'installation des nouveaux ordinateurs dont le système d'exploitation ne permet pas son utilisation, la direction est en recherche d'une solution de remplacement.

– au niveau de l'accueil, il y a un manque de confidentialité.

M. PAILLET indique qu'une séparation est prévue, une cloison en plexiglas semblant la solution la plus appropriée.

– dans un des bureaux du 1^{er} étage, problème d'éclairage particulièrement bruyant et besoin d'un deuxième radiateur.

M. PAILLET précise que cette situation sera prise en compte et les solutions appropriées mises en œuvre.

– l'organisation des impressions, demandant de nombreux déplacements, crée une contrainte à un agent ayant des difficultés à se déplacer. La localisation de ses impressions dans un bureau voisin n'est pas une réponse satisfaisante.

M. GARBUNOW et M. PAILLET s'engagent à trouver une autre solution.

VII - Questions diverses

M. DEFAYS propose, avant la tenue du prochain CHS dédié à l'utilisation des crédits, l'achat de casques audio (2 pour le SIP de Mauriac et 2 pour le SIP de Saint-Flour). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. HINDERSCHID (CGT) signale que la rampe d'accès handicapé installée, en remplacement de la plate-forme élévatrice, à l'arrière du Centre des Finances Publiques de Mauriac est particulièrement glissante. Des agents ont été victimes de chutes qui ont été, heureusement, sans gravité. Il serait bon de remédier à ce problème avant qu'un accident plus grave n'arrive.

M. PAILLET s'inquiète de l'efficacité de cet investissement de 70 000 €.

M. DEFAYS s'engage à tout mettre en œuvre pour résoudre ce problème.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11h30